

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INFORMATION**

**Tenue le 30 octobre 2019, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement du Sud-Ouest,  
815, rue Bel-Air, et portant sur le projet de règlement intitulé :**

**Projet de Règlement autorisant la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement  
pour personnes ayant besoin d'aide sur le terrain situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du  
Québec –  
dossier numéro 1194334003**

**Sont présents :**

Monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement pour le district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest  
Madame Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement pour le district de Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown  
Madame Marie-Hélène Binet-Vandal, conseillère en aménagement  
Madame Julie Bélanger, directrice de cabinet  
Madame Daphné Claude, secrétaire-recherchiste et secrétaire d'assemblée  
Sergent Robert Grégoire du poste de quartier 15

**Autres présences :**

Madame Andréanne Désilets, directrice générale de la Maison Benoit Labre  
Madame Isabelle Richard, chargée de développement  
Madame Nathalie Rhéaume, architecte

---

L'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement ci-dessus décrit est ouverte à 19 h 16, sous la présidence de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller de Ville pour le district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest.

À la demande de monsieur Vaillancourt, mesdames Désilets, Richard et Rhéaume présentent la Maison Benoit Labre et le projet de l'organisme.

Monsieur Vaillancourt invite ensuite madame Binet-Vandal, conseillère en aménagement, à présenter, au moyen de la présentation jointe à ce procès-verbal, la procédure d'adoption du règlement et l'objet du projet de règlement.

**Monsieur André Lambert :**

Monsieur exprime ses inquiétudes par rapport à la proximité de l'école et du parc. Il souhaite savoir si des mesures vont être mises en place pour assurer la sécurité des enfants. Il demande aussi si l'organisme a cherché d'autres emplacements pour se relocaliser.

Mesdames Richard, Désilets, Rhéaume et le sergent Grégoire répondent.

Aucune personne ne manifestant le désir d'intervenir, monsieur Vaillancourt met fin à l'assemblée de consultation publique à 19 h 57.

(S) Original signé

---

Daphné Claude  
Secrétaire d'assemblée